

Remarques sur la nouvelle épreuve de synthèse du concours EDG 2016



Commissariat.

Cette différence de forme et de fond a des conséquences directes sur la méthode actuellement enseignée, sur les conseils donnés et les préconisations faites par les préparateurs.

Sur la forme

La durée d'épreuve est réduite à 3h00 (5h00 actuellement), mais le dossier passe de 90 à 30 à 40 pages.

La fiche conserve un volume moyen de 900 mots, donc proche ou identique au total actuel de 800 à 900 mots (650 pour la fiche et 150 à 250 pour l'avis selon l'armée). Cependant ce volume ne concerne maintenant que la seule fiche car il n'y a plus d'avis personnel (en fait remplacé par des propositions à inclure dans le développement).

Il est par ailleurs précisé que l'ensemble ne devra pas dépasser 3 pages manuscrites. D'expérience, cette contrainte semble peu compatible avec la fourchette imposée de 810

à 990 mots. Ce point sera vérifié au cours du cycle pour une éventuelle adaptation. Un volume de 4 pages est souhaitable pour ne pas transformer l'épreuve, contre l'esprit des directives, en un exercice de calligraphie compactée!

Le document attendu est "**de forme libre**". Cette forme libre concerne la présentation et la structure de la fiche. Cette précision est importante pour l'accompagnement des candidats qui sera plus "indicatif" que "directif" en ce qui concerne la forme. On retrouve dans le rapport du jury 2014 une expression qui semble bien résumer l'approche attendue: "**pas de formalisme hiérarchique**"!

Sur le fond

L'extrait d'instruction stipule également que "**le sujet, [est] de portée générale**". L'instruction n'est pas disponible au moment de la rédaction de cet article. On peut cependant vraisemblablement s'appuyer sur le périmètre antérieur, défini en 2013 et repris en 2014, des épreuves du concours: "*Les sujets sont choisis dans les domaines qui concernent la défense, comprise dans son sens le plus large, les grands problèmes d'intérêt militaire ou général, ou des sujets de société portant sur les domaines d'études suivants: relations internationales, droit public français, politique générale de la France, affaires internationales, regards sur le monde contemporain et sciences et techniques.*"

De même, le texte transmis ne parle pas d'idée maîtresse mais de "**problématique**"; la différence d'approche est fondamentale car avec l'IM on répond à une question, avec la problématique on la formule. La **problématique** est la question à laquelle le rédacteur va tâcher de répondre.

Dans ce cas, le développement présente la "**problématique**", et des "**propositions**" apportent des réponses possibles au problème posé. C'est cette orientation que suggère l'extrait de directive. L'abandon de l'idée maîtresse a été confirmé par la direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS). Dans ce schéma, on retrouve en fait cette réponse synthétique à la problématique en conclusion, comme c'est le cas dans la forme actuelle de l'exercice pour la reprise de l'idée maîtresse.

La construction de la fiche est donc assez différente de celle retenue aujourd'hui. Je reconnais là, pour y avoir travaillé en 2013-2014, un modèle proche de la "**note de synthèse**" des commissaires, même si dans cette épreuve les propositions étaient isolées du corps de la note.

Par ailleurs, le texte transmis précise que le candidat pourra composer "**en s'aidant aussi de ses connaissances personnelles et de sa propre analyse**". Après contact avec la DEMS, il apparaît qu'une fiche entièrement construite à partir du fonds personnel serait totalement recevable sous réserve d'être "**argumentée et crédible**". Position à suivre dans le détail dès parution des textes officiels et des instructions de chaque armée et service.

Enfin, on reconnaît dans le projet la "patte" de l'école d'état-major qui demande aux stagiaires de ne pas être analytiques mais prospectifs et donne comme modèle de structure de la fiche d'état-major: **CONSTAT – PROBLEME(S) –**

PROPOSITIONS. On risque, avec ces orientations, confirmées elles aussi par la DEMS, d'arriver à un travail assez standard, reprenant systématiquement le schéma précité (c'est déjà la tendance des candidats issus du DEM ou ayant exploité les documents de l'EEM)

Bref, on est là dans un mélange de plusieurs types de documents aux effets encore incertains sur les modalités de correction et d'évaluation des candidats. Plus qu'une synthèse de dossier, la nouvelle épreuve ressemblera davantage à un travail de culture professionnelle avec documentation. Les plus anciens d'entre nous retrouveront là le souvenir d'épreuves de feu l'ESG¹. Ah, ce balancier qui ne cesse de revenir... sacrée gravité!

Pour terminer, nous n'avons pas, bien évidemment, d'archive des sujets réels. Aussi il faut imaginer, en attendant la première épreuve réelle en juin 2016, ce que pourrait être la forme générale de ces futurs sujets pour la préparation pertinente de nos candidats.

JFD 04/05/2015

¹ L'école de guerre a été longtemps supérieure.